

ARRONDISSEMENT DE  
CHATELLERAULT

MAIRIE  
DE  
LOUDUN  
\*\*\*

Date de la convocation  
11.12.2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 25  
Votants 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN  
\*\*\*

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq  
le dix-sept décembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIÉBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME.

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Avenant n° 2 au contrat de concession avec ENEDIS**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

La commune de Loudun, Électricité de France et Enedis ont conclu le 1er mars 2021, pour une durée de 30 ans, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, qui a pris effet le 1er mars 2021.

Le contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2025.

Le PPI 2021-2025 arrivant à son terme, le PPI de la période suivante (2026-2030) a été élaboré, conformément à l'article 11 du cahier des charges du contrat de concession.

La commission urbanisme, Aménagement, Patrimoine du 30 octobre 2025 a émis un avis favorable.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le : .....

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la présente délibération,
- ⇒ Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 dont le projet est joint en annexe.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

